Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260204-DB_2026_4-DE

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2026-4

Date de convocation : 23 janvier 2026

Date d'affichage : 3 février 2026

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 12
Votants : 16

L'an deux mille vingt-six,
Le 29 janvier à dix-huit heures,

*Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de* Christian TROADEC, *président,*

Présents (12) : Jaqueline MAZEAS, Samuel FEAT, Viviane MOISAN, Olivier FAUCHEUX, Dominique COGEN, Jacques QUILTU, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Cédric LE MOROUX, Etienne LE FER, Eric LE LOUARN

Présents, sans prendre part aux votes : Marie-Christine JAOUEN, Philippe NEDELLEC

Procuration (4) : Ludovic AUFFRET à Jacqueline MAZEAS, Patricia PENSIVY à Olivier FAUCHEUX, Bruno LE GOFF à Cédric LE MOROUX, Patrick URIEN à Jacques QUILTU

Absents (1) : Didier GOUBIL

Attribution du marché public fourniture de produits de traitement de l'eau – espace aqualudique Plijadour – Décision

Rapporteur : Olivier FAUCHEUX *Technicienne référente : Gwen-Eric KELLER*

Un marché de fourniture de produits de traitement de l'eau a été publié le 17 novembre 2025 pour le centre aqualudique Plijadour.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

La date limite de dépôts des candidatures était fixée au 08 décembre 2025.

1 offre a été réceptionnée.

L'évaluation des offres s'est effectuée sur :

- Le critère « prix » représentant 70% de la note ;
- Le critère délai de livraison représentant 15% de la note ;
- Le critère performances en matière de protection de représentant 15% de la note incluant les sous-critères suivants :
  - Les moyens proposés pour réduire et revaloriser les déchets générés par l'exécution du marché ;
  - Les partenariats avec des fournisseurs respectueux de l'environnement ou engagés dans une cause liée au développement durable ;
  - La mise en place d'un parc automobile respectueux de l'environnement.

Le classement des offres après pondération est le suivant :

1. STOCKEMEIER FRANCE 10 038,50 € HT 88 pts

	Note du Prix sur 60	Valeur Technique sur 40	Note finale sur 100
STOCKEMEIER FRANCE	70	18	**88**

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260204-DB_2026_4-DE

L'offre de STOCKEMEIER FRANCE est jugée la mieux disante au regard de l'intégralité des critères ci-dessus en adéquation avec le marché.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du bureau communautaire :

- **Se prononcent favorablement sur l'offre de STOCKEMEIER FRANCE pour un montant de 10 038,50 € HT ;**
- **Autorisent le Président de Poher communauté à signer les pièces du marché et tout document nécessaire à son exécution.**

Carhaix, le 30 janvier 2026

Le Président,
Christian TROADEC

